



RÉGIONALE DE VALIDATION DES DOSSIERS CONTRÔLE DES COMPTES SAISON 2019

Procès-Verbal n°2
Séance du 29 janvier 2019
Siège LRF

Présents : MM. Bernard PARIS – Daniel ROUVIERE – Axel VILLENDEUIL – Karl MOULTSON
Administratif : Mme Ruphine DAVERY
Secrétaire de séance : M. Daniel ROUVIERE

I) AUDITION

-Après avoir entendu MM. VITRY Willy et Maximin ADRAS ainsi que Mmes ANTOINETTE Sabine et SIOCHE Isla du club ASC ST ETIENNE
-Après examen des documents fournis par les personnes convoquées présentes la Régionale s'en remet à la réponse des Services préfectoraux chargés de l'enregistrement des modifications d'Association ainsi qu'à la sagesse des dirigeants pour qu'ils puissent unir leurs efforts pour la poursuite de l'activité du club.

II) DOSSIERS DE JOUEURS FEDERAUX

La Régionale émet un avis favorable pour le renouvellement des contrats des joueurs fédéraux suivants :

SDFC

-M. ANDRIANANTENAINA Angelo
-M. SIMOURI Jimmy

US STE MARIENNE

-M. MANOELANTSOA Ando
-M.HENRI CHARLES Gladyson

La Régionale émet un avis favorable pour le recrutement des joueurs fédéraux suivants :

US STE MARIENNE

-M.BOURAHIM Jaotombo

III) Demande de reclassement amateur

La Régionale émet un avis favorable au reclassement amateur des joueurs suivants :

- REMANAHO Kevin du club US STE MARIENNE
- GUICHARD Yoann du club SAINT DENIS FC

La Régionale attend le courrier des joueurs Adrien LECOMTE – Ricardo SOPHIE – Sylvain PHILEAS du club AS CAPRICORNE pour leur reclassement amateur.

IV) DOSSIER DE JOUEUR ASSIMILE

La Commission répond favorablement à la demande de joueur assimilé pour M. RANDRIAMALALA Jean-Marie Fidèle

V) DOSSIERS DE CHANGEMENT DE CLUB - OPPOSITION

-La Régionale émet un avis favorable au changement de club du joueur PERSEE Giovanni pour l'AJS RAVINOISE.

-La Régionale émet un avis favorable au changement de club du joueur KONAN Kouame pour le club FC MOUFIA.

-Dispense du cachet de mutation : La Régionale dispense la licence du joueur LEVENEUR Samuel du cachet de mutation pour le club AJ LIGNE DES BAMBOUS mais le droit de mutation reste dû.

-Dispense du cachet de mutation : La Régionale dispense la licence du joueur CLEMENT Kevin du cachet de mutation pour le club US AVIGNONNAISE (club US CAMBUSTON non engagé)

-Dispense du cachet de mutation : La Régionale émet un avis défavorable à la demande de dispense du cachet de mutation sur la licence du joueur BLUKER Anthony (licence 2018 au club AS MARSOUINS)

-Dossier du joueur REMANAHO Romain : La Régionale rejette l'opposition du club FC RIVIERE DES ROCHES car non conforme (absence du nombre d'années) et qualifie le joueur pour le club FC BAGATELLE STE SUZANNE.

VI) DEMANDE DE REPECHAGE

La Régionale émet un avis favorable au repêchage de la Section U17 du club SS JUNIORS DIONYSIENS en catégorie Excellence, sous réserve que la Régionale des Jeunes puisse l'intégrer dans une Poule d'Excellence.

VII) COURRIERS

-De SAINT DENIS FAV'SPORT : La Régionale demande au Service Comptabilité la situation du club pour transmission au Bureau.

-SDEFA : La Régionale transmet au Service Comptabilité pour régularisation (inscription des Sections Seniors Féminines et U16 Féminines).

-VINCENDO SPORT : La Régionale prend note de son courrier.

Le Président,


Bernard PARIS

Le Secrétaire de Séance,


Daniel ROUVIERE